



<u>Nombre de membres en exercice:</u> 10	Séance du lundi 24 juin 2013 L'an deux mille treize et le vingt quatre juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2013, s'est réunie sous la présidence de Pierre, Didier Lamouroux.
<u>Présents :</u> 7	<u>Sont présents :</u> Pierre Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAÏ, Gilles FRAIS, Annabelle CUVELLIER, Gilles GALLÈS, Christophe LARTIGUE, Cédric SOULARD
<u>Votants:</u> 7	<u>Excusés :</u> Françoise MENEL, Jérôme TROLLIET, Romain ROUX
	<u>Secrétaire de séance :</u> Gilles FRAIS

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier procès-verbal de la réunion du mois précédent. Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Gilles Frais a été désigné, à l'unanimité, comme secrétaire de séance.

Nouveau cimetière

Choix du columbarium et jardin du souvenir

Monsieur le Maire présente une photographie d'Alliance Funéraire puis reprend le tableau de comparaison listant les coûts des installations de Columbarium et Jardin du Souvenir. Les cases sont par famille et peuvent recevoir deux urnes.

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise Alliance funéraire pour un columbarium de 6 cases et un jardin du souvenir pour un tarif de 2 884.62 € HT.

Choix du portail

Il est présenté 2 devis, RPI et Point P respectivement de 1 252.94 € HT et 1 850.00 € HT. Monsieur le Maire présente les images de portails de RPI de Sauveterre de Guyenne et propose au Conseil Municipal d'équiper le nouveau cimetière du portail « Zorn » en gris pour un montant HT de 1 252.94 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis pour cet achat.

Aménagement du territoire

Esquisse de la Route de Coirac

Monsieur le Maire indique qu'une réunion pour l'aménagement du bourg a eu lieu. Il rappelle que la totalité des conseillers sont conviés à chacune des réunions.

Lors de cette dernière, le bureau d'étude Azimut a présenté un projet d'aménagement de 285 000€ HT pour la route de Coirac. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé sur 4 tranches réparties sur 5 à 6 ans pour la totalité de l'aménagement du bourg de Gornac pour un montant d'environ 470 000€ HT.

Gilles Galles demande si dans ce projet, de première tranche, il y a le chemin de la forge (VC 24).

Monsieur le Maire rappelle que la prospective de 470 000€ HT a été calculée en utilisant le bordereau de prix de l'étude préalable à la CAB, en conservant les lieux où les aménagements devenaient indispensables.

Pour un montant de 285 000€, le bureau d'étude Azimut projette des bordures et aménagements sur l'ensemble de l'axe alors que le Conseil Municipal avait fait le choix de garder l'existant chaque fois que cela serait possible sauf s'il faut élargir les trottoirs.

Annabelle Cuvellier souligne que le projet présenté aujourd'hui par Azimut serait le projet « idéal ».

Monsieur le Maire a indiqué au Bureau d'Etude Azimut que pour cette tranche nous avons fait une évaluation à 60 000€ et rappelle que la priorité est de sécuriser le trajet des piétons. Notamment le trajet de l'école à la salle des fêtes car les activités scolaires sportives et culturelles se déroulent à la salle des fêtes et à la nouvelle Esplanade Fongrave.

Gilles Galles demande si une transformation de la VC 24 est prévue. Monsieur le Maire répond qu'il est imaginé de le fermer côté ouest par des plots. Ceci permettrait de le limiter aux riverains et aux piétons. Il indique que l'implantation de la rigole centrale, tel que le présente le Bureau d'Etude est certes esthétique, mais pas nécessaire et a un coût important. Le Conseil Municipal approuve cette remarque.

Dans le projet présenté, le revêtement de la VC 24 est inclus, monsieur le Maire indique que ces travaux sont à exclure étant donné que c'est une Voie Intercommunale. Il souhaite inscrire ce revêtement dans un prochain programme voirie de la communauté de communes.

Esquisse du parvis de la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire présente à nouveau l'esquisse envoyée par mail aux conseillers. Il indique que le terrassement est terminé. Il demandera un chiffrage pour le calcaire compacté. Il présente les pentes et les paliers aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord avec ce projet et trouve que c'est une très bonne chose.

Annabelle Cuvellier demande le montant de ces travaux. Monsieur le Maire indique que le coût se situe entre 80 000€ et 120 000€ HT selon l'Architecte. Monsieur le Maire indique qu'il souhaite faire réaliser les travaux restants par Nicolas Dupart, l'employé technique. En effet

après le terrassement déjà exécuté, il ne restera que des murs de soutènement et des plateformes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dernièrement, lors des grosses pluies, la salle des fêtes a été inondée. L'assurance ne prend pas en compte les dégâts vu que l'eau ne provient pas de la toiture.

Esplanade Fongrave – Avenant n°2

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2. Il explique que la couche d'accroche était prévue par la Communauté de Communes du Sauveterrois mais pas l'enduit de cure, soit le « bi-couche ». Ce montant est repris dans l'avenant n°2.

Les cheminements piétons, en béton désactivé, seront réalisés après la fin des travaux de la salle d'équipements sportifs.

La signalisation horizontale et verticale sera réalisée ultérieurement.

Travaux Esplanade Fongrave - Avenant n°2 - DE 2013 35

Monsieur le Maire rappelle la modification qui avait été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 30 avril 2013, soit :

Suite à des aménagements supplémentaires demandés tels que : l'accès arrière de la salle des fêtes, le revêtement bi-couche du cheminement piéton contre la salle des fêtes, le déplacement de la salle d'équipements sportifs, des nouveaux branchements eaux usées et eaux pluviales ;

Aujourd'hui, Monsieur le Maire présente la plus-value de l'avenant n°1 :

	<i>Montant global</i>
<i>Travaux modificatifs</i>	<i>28 831.10€</i>
<i>Montant HT</i>	<i>28 831.10€</i>
<i>TVA à 19.60%</i>	<i>5 650.90€</i>
<i>Montant TTC</i>	<i>34 482.00€</i>

Au final, le nouveau montant du marché est porté à :

<i>Montant modifié HT des travaux</i>	<i>200 344.80€</i>
<i>TVA à 19.60%</i>	<i>39 267.58€</i>
<i>Montant modifié TTC des travaux</i>	<i>239 612.38€</i>

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour l'autoriser à signer l'avenant n°2, celui-ci mentionne :

La moins-value :

	Montant total
Enduit de cure voirie et parking	4 498.20€
Béton désactivé parvis salle communale	-3 240.00€
Signalisation	-2 160.00€
Montant HT	-901.80€
TVA à 19.6%	-176.75€
Montant TTC	-1 078.55€

Le nouveau montant du marché est :

Montant modifié HT des travaux	199 443.00€
TVA à 19.60%	39 090.83€
Montant modifié TTC des travaux	238 533.83€

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Questions diverses

Courrier du Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Maire présente le courrier du Ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, adressé au Sénateur de la Gironde, Gérard CESAR : «Conformément à votre souhait, l'Etat accordera à cette commune une subvention pour travaux divers d'intérêt local de 5 000.00 €, sur le programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur. »

Débit internet – Orange / France Télécom

Monsieur le Maire liste quelques slogans qui ont été proposés lors de la dernière réunion de préparation de l'action collective à Gornac. Il informe le Conseil Municipal qu'il y a eu beaucoup de monde ainsi que de nombreux médias locaux et nationaux. À la fin de la manifestation du 21 Juin 2013, des entreprises, en accord avec monsieur le Maire, ont souhaité afficher une banderole sur la face Ouest de la Maire, celle-ci sera ôtée lorsque la Mairie recevra une promesse de travaux écrite. Monsieur le Maire indique que Orange l'a contacté pour l'informer que la ligne budgétaire finançant les travaux d'implantation de la ligne en fibre optique pour alimenter le central de Gornac venait d'être rouverte. Monsieur le Maire indique que l'implantation de cette alimentation permettra aux utilisateurs d'obtenir des débits supérieurs à aujourd'hui.

Monsieur le Maire indique que madame Bérénice Heuzé, Directrice des relations avec les collectivités de Gironde chez Orange l'a contacté pour fixer un rendez-vous le mercredi 26 Juin 2013 à 17h à la Mairie de Gornac.

Monsieur le Maire explique que le cahier des charges avec Gironde Numérique impliquait un débit inférieur à 2 Mbits sur le territoire de la Communauté de Communes du Sauveterrois. Notre central de Gornac étant alimenté en 2.4 Mbits, il ne rentrait pas dans le cadre des travaux d'amélioration.

Vente pompe à chaleur

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit prendre une délibération pour procéder à la vente, il lit le projet de délibération :

Vente - Pompe à chaleur - DE 2013 36

Monsieur le Maire présente la pompe à chaleur que le Conseil Municipal souhaite vendre selon une discussion lors d'une des dernières séances du Conseil Municipal.

A ce jour, la Commune est sur le point de vendre ce bien.

Monsieur le Maire rappelle que le prix minimum de cette vente est de 5 500€.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour procéder à l'encaissement de la somme de la vente.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Aménagement du territoire

Terrain ZB 35

Monsieur le Maire rappelle que madame Zausa avait demandé un Certificat d'Urbanisme afin d'obtenir une autorisation de construire pour une partie de la parcelle ZB35. Les organismes gestionnaires des réseaux (eau et électricité) consultés lors du dépôt du CUB ne s'opposent pas à cette construction d'habitation individuelle.

Monsieur le Maire rappelle la règle générale : La parcelle est constructible s'il y a 5 bâtiments sur le hameau. Dans le cas contraire et à condition que la parcelle soit située contre une parcelle déjà construite, le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser cette construction.

Monsieur le Maire cite l'exemple identique de Gonin il y a quelques années, qui était un cas similaire. Le conseil municipal avait délibéré favorablement.

Monsieur le Maire rappelle l'exemple de la demande de la famille Frais sur des parcelles du lieu dit Lamothe. Les parcelles étaient sur un lieu sans habitation existante, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) avait d'office refusé l'implantation de ce projet. Le Conseil Municipal n'avait pas eu à délibérer.

Cédric Soulard arrive à 22h20.

Monsieur le Maire réexplique rapidement le projet. Christophe Lartigue demande pourquoi un tel projet n'était pas possible avant et que maintenant, il faut délibérer pour l'autoriser. Monsieur le Maire réexplique les deux exemples détaillés ci-dessus.

Monsieur le Maire lit le projet de délibération ci-dessous et demande de bien vouloir délibérer en suivant.

Autorisation - Construction d'une habitation - Mme Zausa - DE 2013 37

Au titre de l'article L111-1-2 4ième,

Au vue de l'importance de maintenir un jeune couple sur le territoire de la Commune et de conserver une activité professionnelle artisanale ;

Comme ce projet ne représente aucun danger pour la protection de l'environnement ;

Vue la Demande de Certificat d'Urbanisme, dossier déposé par Mme Zausa le 31.5.13, concernant la demande d'autorisation de la construction d'une seule habitation sur la parcelle ZBa de maximum 2 000 m² ;

Au vue des accords des syndicats favorables à une construction ;

Étant donné que ce terrain se trouve actuellement dans une partie de la commune non urbanisée ;

Le Conseil Municipal délibère sur ce projet.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 3

Contre : 2

Abstention : 2

Refus : 0

PLU – PLUI - SCOT

Monsieur le Maire indique qu'un document d'urbanisme (carte communale, PLU, PLUI) est intéressant car il définit les zones. En parallèle, il assiste régulièrement aux réunions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Il constate qu'une parfaite harmonie entre le SCOT et le PLU sera obligatoire. C'est pourquoi il ne lui semble pas opportun d'entreprendre le projet d'élaboration du PLU maintenant mais préférable d'attendre l'aboutissement du SCOT pour élaborer un document d'urbanisme.

Annabelle Cuvellier demande à quoi correspondra l'adéquation entre le SCOT et le PLU. Monsieur le Maire répond que les grands espaces seront définis par le SCOT. Comme les espaces agricoles ou les espaces à urbaniser mais sur un périmètre plus important qui regroupera tout le Sud Gironde.

Questions diverses

Banderole – Otage du Sahel

Monsieur le Maire indique qu'il y a quatre otages retenus au Sahel depuis presque 3 ans, dont une personne de sa famille par alliance. Des communes de la Gironde afficheront des banderoles sur les édifices publics afin de soutenir les familles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il serait favorable à la pose sur la Mairie. Le Conseil Municipal est favorable à cette initiative. Une banderole verticale sera donc achetée par la Commune de Gornac puis apposée sur la façade avant de la Mairie. Cette banderole sera ôtée lorsque les otages seront libérés.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal au nom des familles et proches des otages.

La séance est levée à 23h00.

LAMOUREUX Pierre Didier	
POSSAMAÏ Annie	
FRAIS Gilles	
CUVELLIER Annabelle	
GALLÈS Gilles	
LARTIGUE Christophe	
SOULARD Cédric	